

6-2009

L'Acceptation d'un Compromis de Démocratie en France pour la Promotion de Laïcité

Kaitlyn Elizabeth O'Connor
Union College - Schenectady, NY

Follow this and additional works at: <https://digitalworks.union.edu/theses>

Recommended Citation

O'Connor, Kaitlyn Elizabeth, "L'Acceptation d'un Compromis de Démocratie en France pour la Promotion de Laïcité" (2009). *Honors Theses*. 1429.
<https://digitalworks.union.edu/theses/1429>

This Open Access is brought to you for free and open access by the Student Work at Union | Digital Works. It has been accepted for inclusion in Honors Theses by an authorized administrator of Union | Digital Works. For more information, please contact digitalworks@union.edu.

**L'Acceptation d'un Compromis de Démocratie en France pour la
Promotion de Laïcité**

By

Kaitlyn Elizabeth O'Connor

* * * * *

Submitted in partial fulfillment
of the requirements for
the Department of Modern Languages and Literatures

Union College

June, 2009

ABSTRACT

O'CONNOR, KAITLYN L'Acceptation d'un Compromis de Démocratie en France pour la Promotion de Laïcité

ADVISOR : Professor Charles Batson

It is common practice for democracies to institute a policy which separates church and state as a means of ensuring religious freedom for the general population yet it can be argued that France institutes their policy of secularism more militantly and forcefully than many other liberal democracies. Laïcité has affected many different aspects of French policy since its beginnings in 1880s. With the start of the new millennium there have been many discussions on a variety of issues relating to laïcité including religious symbols in public schools and the segregation of public housing. The French government claims that its policy of laïcité is freeing people from the constraints of religion yet citizens maintain their right to choose the public expression of their beliefs. In the end, it is possible for a state to be secular and democratic, as demonstrated by French documents including the Statsi Report, yet the French government has chosen a policy which has emphasized the secular more than the democratic principles of its nation.

C'est la pratique fréquente des démocraties instituer une politique qui sépare l'église et l'état comme un moyen d'assurer la liberté religieuse pour la population générale encore il peut discuter que la France institue la politique de laïcisme plus militamment et vigoureusement que les autres démocraties libérales du monde. La laïcité a affecté beaucoup d'aspects différents de politique française et depuis les années 1880 la politique de laïcité s'est concentrée sur la religion aux écoles publiques françaises. Depuis le début de 2000, il y a eu beaucoup de discussions sur une variété de questions au sujet de la laïcité, incluant des symboles religieux aux écoles publiques et la ségrégation de logements sociaux. Les affirmations gouvernementales françaises sont que sa politique de laïcité libère les gens des contraintes de religion mais il y a des citoyens qui soutiennent leur droit de choisir l'expression publique de leurs croyances religieuses. Au final, c'est possible pour un état d'être laïc et démocratique, comme démontré selon des documents français, y compris le Rapport de Stasi, encore, le gouvernement français a choisi une politique qui a souligné le laïc plus que les principes démocratiques de son pays et donc ce n'est plus une vraie démocratie libérale.

L'idée de Démocratie et les Fondations de cette Philosophie Politique

L'idée de démocratie a été d'abord fondée en Grèce antique, spécifiquement à Athènes, et depuis ce temps, elle s'est développée être une des formes de gouvernement la plus pratiquées dans le monde. La démocratie « est le terme collectif pour une grande variété de régimes » incluant des démocraties radicales et des modérés ; il y a des démocraties représentatives et directes, des gouvernements parlementaires et présidentiels aussi bien que des démocraties socialistes et des démocraties anarchistes (Schmidt 2002, 147). Parce qu'il y a beaucoup de types de démocraties différentes, il y a

beaucoup de résultats différents et beaucoup de définitions différentes. En général, pour le but de ce travail, la démocratie sera définie comme « a system of governance in which rulers are held accountable for their actions in the public realm by citizens, acting indirectly through the competition and cooperation of their elected representatives » (Schmitter 1991, 76). Autrement dit, une démocratie peut être une représentation directe ou une représentation indirecte de citoyens nationaux, mais il est nécessaire que le gouvernement soit décidé par les gens et que le gouvernement soit responsable aux gens du pays. Bien qu'il n'y ait pas une seule définition de démocratie, il y a les principes spécifiques qui séparent de gouvernements autoritaires, des dictatures, des régimes totalitaires, des monarchies et des oligarchies.

Il y a sept caractéristiques qui sont communes et nécessaire si un gouvernement veut devenir une démocratie. Bien qu'une démocratie représente les citoyens d'un pays, par le vote, n'importe direct ou indirect, il doit y avoir des gens au pouvoir, les dirigeants qui peuvent ordonner les besoins des gens. La différence « entre des dirigeants démocratiques et non-démocratiques est comment les premiers font l'acquisition de pouvoir et les façons qu'elles sont redevables des actions » (Schmitter 1991, 76). Un domaine public, ou le droit de la propriété intellectuelle, est aussi nécessaire pour une démocratie. La propriété intellectuelle dans le domaine public n'est pas possédée ou contrôlé par quelqu'un et elle est toujours disponible à quelqu'un pour n'importe quel but. Le droit de l'usage de la propriété intellectuelle crée les normes culturelles qui unifient les gens et leurs dirigeants mais les formes de démocratie différentes permettent plus ou moins diversité dans le domaine public, comme ils seront discutés plus tard.

Les citoyens sont l'élément le plus distinctif dans des démocraties parce que tous les régimes ont des dirigeants et un domaine public, mais c'est le pouvoir du citoyen qui distingue une démocratie. Le pouvoir des citoyens a continué à augmenter avec l'inclusion des femmes et des minorités dans les démocraties pendant le 20^{ème} siècle. Aujourd'hui les critères pour l'inclusion dans une démocratie sont universels ; « All native-born adults are eligible... unlike the early American and European democracies of the 19th century, none of the recent democracies have attempted to impose formal restrictions on the franchise of eligibility to office » (Schmitter 1991, 77). Les changements d'inclusion des citoyens ont renforcé l'efficacité de la démocratie.

Un autre élément qui est important pour une démocratie est la compétition entre des factions politiques. On peut dire que « modern democracy offers a variety of competitive processes and channels for the expression of interests and values- associational as well as partisan, functional as well as territorial, collective as well as individual. All are integral to its practice » (Schmitter 1991, 78). Le cinquième composant d'une démocratie est l'idée du gouvernement majoritaire, qui signifie une décision est convenue de plus de cinquante pourcent de la population qui expriment l'avis dans un vote. De nouveau, toutes les démocraties n'utilisent pas cette idée, croyant qu'il promeut la volonté de la majorité, ignorant la minorité. La coopération est toujours importante dans la démocratie parce que les gens « must be capable of acting collectively through parties, associations, and movements in order to select candidate, articulate preferences, petition authorities, and influence policies » (Schmitter 1991, 79). S'il n'y a aucune coopération, donc les dirigeants ne peuvent pas être élus et les citoyens deviennent impuissants. Les représentants qui sont élus, directement ou indirectement,

sont le composant final d'une démocratie. Il y a beaucoup de types des représentants différents dans une démocratie; certaines personnes représentent des circonscriptions électorales territoriales tandis que d'autres représentent des problèmes spécifiques dans le gouvernement. Après les citoyens, ce groupe d'individus est le deuxième composant le plus important dans une démocratie.

Le Type de Démocratie de France et l'Histoire de cette Idéologie dans le Pays

Il y a beaucoup de types des démocraties, qui sont différentes, et varient selon l'idéologie politique. Ils varient aussi avec les façons que les gens obtiennent la représentation et donc il est difficile de précisément catégoriser le gouvernement d'un pays. Il est nécessaire d'étudier l'histoire d'un pays et regarder l'importance que le pays donne aux valeurs politiques. La France a une histoire, qui a commencé en 1789 avec la Révolution Française, de démocratie dans sa nation. Pendant la Révolution en 1789, il y avait le bouleversement politique d'une monarchie absolue à un gouvernement qui a reconnu des droits de l'homme, y compris le droit de la propriété et le droit de voter. Les hommes de la classe ouvrière, qui a été exclus du gouvernement précédemment, exigeaient la représentation et des droits. Les femmes démontraient leur pouvoir des citoyens dans la même manière avec des événements comme la marche sur Versailles en 1789. Pendant le temps de la Révolution, l'idéologie de libéralisme et l'idée d'une démocratie libérale ont été créées. Une démocratie libérale peut être une forme d'une République ou une monarchie constitutionnelle et elle peut être un système présidentiel, un système parlementaire ou un système semi-présidentiel. Une démocratie libérale a du suffrage universel et des élections libres et justes. On pense aussi que des libertés individuelles et économiques sont des conditions nécessaires pour ce type de

gouvernement. Le gouvernement est capable de limiter les certains droits pour le bien du pays quant aux sujets comme le terrorisme ou la sécurité d'un pays. Il est important de noter que des démocraties libérales ne suivent pas l'idéologie de libéralisme social, qui met l'accent sur la redistribution de la richesse.

Pendant le temps de la Révolution Française, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen a été créée. Ce document a reconnu les droits d'homme aussi bien que les droits individuels et collectifs du citoyen. Ce document a été accepté par l'Assemblée Nationale Constituante en 1789 et était la première mesure dans la création d'une constitution pour le nouveau gouvernement. Elle a facilité la transition d'une monarchie absolue à une monarchie constitutionnelle, un gouvernement constitutionnel où existe un monarque mais il y a aussi une partie du gouvernement élu. Les valeurs de ce document sont restées et elles ont créé la base pour la démocratie française. Le document est compris des dix-sept articles et chaque article crée la fondation pour une démocratie libérale, un gouvernement qui met l'accent sur les droits individuels et l'égalité de chances. Les premiers deux articles déclarent que, « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » et que « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression » (AIDH, La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen). Ces articles vérifient ce que France a reconnu qu'il y a des droits universels et que ces droits spécifiques seront protégés par le gouvernement du pays. Ce document est pareil aux documents à la fondation d'autres démocraties y compris les Etats-Unis et permet la catégorisation de France comme une démocratie libérale. Les autres articles expliquent l'expression de la volonté générale, que chaque

homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il est déclaré coupable, et qu'on doit avoir la libre communication des pensées et des opinions (AIDH, La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen). La chose la plus importante pour l'argument de cette thèse, est le dixième article qu'il dit que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi » (AIDH, La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen). C'est cette idée, qui a été exprimé pendant les siècles, qui est devenu la base pour l'argument aujourd'hui, pour et contre la laïcité et des politiques françaises ce qui la promeuvent.

Regardant l'histoire de la République française, si la définition d'une démocratie libérale est un gouvernement qui dépend de la reconnaissance des libertés l'individu et économiques, et si le gouvernement de la France est basé sur un document qui déclare que tous les hommes sont nés libres et égaux avec des droits naturels, donc on peut décider que France est une démocratie libérale. Mais, il y a un problème qui existe avec l'idée d'une démocratie libérale. Le problème est que quelques experts en sciences politiques croient que « The social integration, cultural reproduction, and socialization necessary for a liberal democratic society can be effected only if there exists a shared, national, public culture » (Abizadeh, 2002, 499). Cette théorie est contre les sentiments de la Déclaration, y comprise l'article dix, qui a été déjà mentionné, et l'article onze qui déclare que « la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement » (AIDH, La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen). Mais cette théorie soutient la politique de la laïcité. Il est nécessaire de regarder des politiques de France et examiner

si ces politiques violent les vrais termes de démocratie ou soutiennent la fondation de l'idéologie politique.

La laïcité s'est répandue dans la société française puisque le 19ème siècle, encore, cent ans plus tard, la laïcité est devenu la question la plus importante aux écoles publiques en France. La politique de la laïcité a été la plus prééminente dans le secteur l'éducation français et beaucoup de ces politiques ont visé spécifiquement la religion d'Islam. Ces lois de la laïcité varient des vêtements religieux et les jours fériés mais toutes ont renforcé l'appui pour la religion populaire de catholicisme. Cela a commencé avec les lois de Ferry dans les années 1880, qui ont créé un jour chaque semaine pour l'éducation religieuse par un ministre. Il est important de noter que « these laws did not expel children who professed the Catholic faith, went to church on Sunday, or wore crosses and other religious medallions to class; they had no obligation to conceal their religious affiliations » (Scott 2007, 99). Ca change avec la loi de 2004 ; beaucoup de filles Musulmanes ont été expulsées parce qu'elles ont porté des foulards aux écoles. Même aujourd'hui « il existe quinze jours fériés publiques, six font le rapprochement du catholicisme incluant la Fête de l'Assomption » (Judge 2004, 5). Il y a beaucoup de personnes qui croient que les écoles françaises sont la fondation de la république et donc il est important que ils restent laïques (Gunn 2004, 453). Les écoles françaises sont les plus utiles, pas comme la formation scolaire, mais l'enseignement de patriotisme et les principes de la République. Il est nécessaire que ce forum soit non contaminé par une religion qui est étranger. C'est juste une parmi d'autre raisons a eu utilise de soutenir les lois qui ont été controversées.

L'Histoire de la Laïcité dans l'École Publique

La laïcité est entrée des écoles françaises avec l'introduction des lois de Ferry en 1881-1882. Ces lois faisaient l'enseignement primaire obligatoire pour les enfants et il a banni la religion de la salle de classe comme le sujet et les prêtres et les nonnes ne pouvaient plus être des instituteurs dans les écoles publiques. Il est important de faire parler aux étudiants qui n'avaient « aucune obligation de cacher leur rapport religieux » avec ses lois (Scott 2007, 99). Le but initial des lois était de créer « un refuge de la société » pour des enfants et diminuer le pouvoir de l'Église Catholique (Williams 2007, 675). Jules Ferry croyait que la religion serait dissidente et devrait être limitée à la vie privée du citoyen. En utilisant les enseignants qui étaient laïcs, Ferry, qui était le Ministre de l'Education, pouvait créer une institution pour l'assimilation française, et il espérait que le résultat serait « une langue commune, une culture commune et idéologie commune... qui créerait une nation unie » (Scott 2007, 99). Les lois de Ferry ont entraîné à une loi en 1905 qui a séparé légalement l'église et l'état, le but de Jules Ferry; les lois de Ferry ont été aussi utilisées pour justifier les lois de 2003 et 2004 des voiles en l'école.

Avant l'exploration des lois de laïcité du 21e siècle aux écoles françaises, il est important d'étudier les débats précédents de 1989 et 1994. En octobre 1989, trois filles Musulmanes ont refusé d'enlever leurs foulards et elles ont été expulsées de l'école dans la ville de Creil (Scott 2007, 22). Le directeur, Eugénie Chenière, a prétendu que les filles continuaient venir à l'école portant leurs foulards qu'il croyait les foulards étaient une violation des lois de Ferry et la loi de 1905, qui faisaient les écoles français laïques (Judge 2004, 8). Il est important de noter que Creil est une ville pauvre avec une diversité ethnique et un haut taux d'enseignants nouvelles et une grande quantité de tension

religieuse et culturelle; une fois le directeur a étiqueté la ville « une poubelle sociale » (Scott 2007, 22). Bientôt cet incident devenait un article qui s'est concentrée sur les immigrants de Nord Afrique et le rôle de leurs enfants dans la société française ; c'était important pour le média.

C'était la première fois que le foulard Islamique a été lié de l'identité et la menace qu'il créait pour l'identité française. La croix catholique ou la kippa juive étaient toujours accommodés; pour plusieurs raison, incluant une histoire de colonisation de l'Afrique du Nord par les français, le foulard était plus qu'une expression d'affiliation religieuse pour les citoyens de France. Il représente les immigrés et une culture étrangère qui a défait la France dans une Guerre dans les années 1950 (la Guerre d'Indépendance contre l'Algérie, 1954-1962). En réponse à l'événement en Creil, Lionel Jospin, le Ministre de l'Education, a demandé l'avis formel du Conseil d'État si les enfants peuvent porter les symboles qui identifieraient leurs rapports religieux à l'école publique (Gunn 2004, 454). Cette organisation a dit que,

Cette liberté, qui doit être regardée comme l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, s'exerce dans le domaine de l'éducation, dans le cadre des textes législatifs qui définissent la mission du service public et les droits et obligations des élèves et de leurs familles dans les termes suivants : Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité... Dans les collèges et les lycées, les élèves disposent, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité, de la liberté d'information et de la liberté d'expression... Les agissements discriminatoires des détenteurs de l'autorité publique, des groupements ou des personnes privés, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la diffamation et l'injure au motif de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnique, une nation ou une religion sont interdits (Avis Rendus par l'Assemblée Générale No 346.893, 1989) .

Finalement, il décide que « le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le

principe de laïcité » (Avis Rendus par l'Assemblée Générale No 346.893, 1989). Encore, il a inclus une clause, prétendant que les étudiants peuvent être empêchés de porter des vêtements religieux si cela « constitueraient un acte de pression, de provocation, de prosélytisme, ou de propagande » (Avis Rendus par l'Assemblée Générale No 346.893, 1989). Autrement dit, on a accordé aux étudiants le droit d'exprimer leurs croyances religieuses et le Conseil a décidé que chaque cas devrait occuper individuellement. Pour ce moment de temps en France, on permet des voiles et d'autres symboles religieux aux écoles publiques.

Cinq ans plus tard, en 1994, Eugénie Chénier, l'ancien directeur, était un député et il a promu un projet de loi qui a interdit tous les signes ostentatoires de croyances religieuses. Encore, le débat de laïcité dans les écoles est devenu populaire en France. Cette fois, le Ministre de l'Education, François Bayrou a déclaré que des signes "ostentatoires" seraient interdits dans les écoles publiques; des signes discrets étaient acceptables. Bayrou a prétendu que "la nation n'est pas une collection de citoyens avec des droits individuels; c'est une communauté"; il a eu ce rationnel de justifier la nouvelle loi. Par suite à cette nouvelle loi, soixante-neuf filles ont été expulsées parce qu'elles portaient des foulards (Scott 2007, 27). L'augmentation de la population Musulmane et la Guerre Civile en Algérie, un pays dont beaucoup d'immigrants Musulmans viennent, ont contribué à ce nouveau sentiment de laïcité et une nouvelle peur du foulard et ce que cela a signifié pour l'identité, une sans diversité ou influence étranger, de la France (Gunn 2004, 456). Les années ont passé ; le compromis a été fait et le nombre des disputes dans les écoles publiques et la controverse en France ont diminué.

Les événements de 1989 et 1994 ont l'air d'être établies et acceptés par beaucoup de personnes et ensuite, en 2003, la question de foulards à l'école éclatée. Au ce temps il n'y avait aucun nouveau cas de foulards dans les écoles publiques, mais après les événements de 2003, un grand pourcentage de la population française a voulu interdire des foulards dans les écoles et d'autres endroits publics. Le débat a recommencé quand le Premier Ministre Raffarin a dit à l'intervieweur que « des foulards devrait être interdits aux écoles publiques » et ensuite le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, a dit que les femmes devraient être tenues d'enlever des foulards quand elles prennent leurs photos d'identification (Gunn 2004, 459). À la fin d'avril, le député Jack Lang a proposé un projet de loi qui aurait interdit tous les signes extérieurs d'adhésion religieuse; il a dit que le projet de loi avait la raison de laïcité, pas discrimination contre des Musulmans (Scott 2007, 30). L'idée de l'interdiction des foulards dans les écoles a commencé à gagner l'appui et vers la fin de mai il a été annoncé que le Conseil d'État n'avait pas l'autorité à prendre des décisions du vêtement religieux aux écoles publiques.

Les Politiques Récentes de Laïcité: La Commission de Stasi

Vers la fin de juin, le Parlement a commencé son investigation et analyse des symboles religieux aux écoles publiques, et le 3 juillet, le Président Chirac a annoncé qu'il a créé une commission qui étudierait la question et créerait un rapport vers la fin de l'année. La Commission de Réflexion sur l'Application du Principe de Laïcité dans la République, qui est devenue connu comme la Commission de Stasi, nommée du Président de la Commission Bernard Stasi, a reçu la tâche d'analyser l'application de laïcité dans la République.

Pendant que la Commission créait leur rapport, les médias s'intéressaient surtout à deux sœurs dans la ville d'Aubervilliers, qui ont été expulsées du lycée après un long argument avec le directeur. Huit kilomètres à l'extérieur de Paris, Alma et Lila Levy ont refusé d'enlever leurs foulards et ont refusé d'accepter ce que l'école a mentionné comme un foulard léger. Ce foulard léger a révélé le cou, des lobes d'oreille et la ligne des cheveux; les filles ont cru que ce n'était pas suffisant (Scott 2007, 30). Il est importante de noter que le père des filles est juif et la mère est le Catholique; les filles ont décidé de commencer à pratiquer l'Islam et porter les foulards toutes seules (Judge 2004, 13). Elles l'utilisaient comme une forme d'expression et bien que le père « déteste leur conversion et leurs foulards » il défend leur droit de recevoir une éducation et croit que peut-être avec l'éducation elles n'auront plus besoin de valeurs Islamiques (Scott 2007, 31). Concernant les foulards, c'était une décision individuelle et il n'y avait aucune pression sur les filles pour porter le foulard, elles ne faisaient pas pression aux autres adhérer.

Bien que la Commission de Stasi n'a pas reçu de directions spécifiques pour leur tâche, elle était capable de définir facilement la question qui était la plus importante au Président, les médias et le public, symboles religieux et plus spécifiquement les foulards dans les écoles publiques (Gunn 2004, 463). La Commission commence avec la discussion des principes démocratiques ; elle écrit, « Tous les Etats démocratiques respectant la liberté de conscience et le principe de non-discrimination ; ils connaissent des formes diverses de distinction entre politique et religieux ou spirituel » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Il est important de noter que la Commission a démontré leurs valeurs démocratiques avant qu'elle ne présente les résultats.

Le rapport est divisé sur quatre sections différentes. La première section est une discussion du principe de laïcité comme une valeur universelle et républicaine; la deuxième section parle de la laïcité comme un concept juridique; la troisième section est une discussion des défis à laïcité dans les écoles et le lieu de travail; et finalement, la Commission présente les recommandations (Gunn 2004, 464). La Commission expose que, « la laïcité, pierre angulaire du pacte républicain, repose sur trois valeurs indissociables : liberté de conscience, égalité en droit des options spirituelles et religieuses, neutralité du pouvoir politique» (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Avec une compréhension claire de la définition et de l'histoire de laïcité, la Commission peut présenter leurs recommandations pour le maintien de ce principe français.

Il y avait beaucoup de suggestions variables offertes de la Commission avec quatre points principaux : promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations, faire vivre les principes de la République, respecter pleinement la diversité spirituelle, et prendre en considération les fêtes les plus solennelles des religions les plus représentées (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Selon le premier principe, la promotion de la laïcité et la lutte contre les discriminations, la Commission a proposé l'adoption d'une « Charte de la laïcité », définissant les droits et les obligations de chacun. Cette section est importante aussi parce qu'elle fait un plan pour la justification pourquoi les écoles sont si importantes en France et pourquoi les foulards devraient être interdits dans les écoles. Elle dit que « le premier lieu d'apprentissage des valeurs républicaines est et doit rester l'école » ; la fondation de cette document est les lois de Ferry des années 1880 (Stasi Commission Rapport au Président de la République,

2003). Elle a aussi suggéré les changements du programme d'études qui encouragerait l'enseignement des choses comme l'histoire de l'esclavage, colonisation, et décolonisation et l'immigration. Les français établissent un lien entre l'Islam et les pays qu'ils ont colonisé. C'était un compromis, bien que les étudiants ne soient pas porter des symboles religieux, ils apprendraient de leurs origines, selon la mentalité française. Ceux-ci étaient quelques suggestions pour promouvoir une compréhension augmentée de laïcité parmi les jeunes.

La Commission ne se concentre pas seulement sur la religion à l'école, mais aussi la discrimination dans d'autres aspects de la société. La prochaine section du rapport apporte aussi des solutions de combattre les discriminations sociales et urbaines. Il recommande la création « d'une agence nationale chargée de réhabiliter les zones de relégation sociale et de la hausse très significative des crédits qui l'accompagne » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Elle croit que la politique de lutte contre les discriminations urbaines doit être une priorité nationale particulièrement parce que ces les jeunes qui sont les premières victimes de discrimination en raison de leur ethnicité, religion ou lieu de domicile. L'importance de laïcité dans les discriminations qui existent dans la politique sociale et urbaine aussi bien que la politique publique sera discutée plus tard dans ces pages.

Dans une section de recommandations qui discute le deuxième principe du document, faire vivre les principes de la République, la Commission se concentre sur la question de filles portant des voiles à l'école et plus généralement le port des signes religieux et politiques à l'école. La Commission écrit,

Pour celles qui le portent, le voile peut revêtir significations différents. Ce peut être un choix personnel ou au contraire une contrainte, particulièrement

intolérable pour les plus jeunes... Pour celles qui ne le portent pas, la signification du voile islamique stigmatise « la jeune fille pubère ou la femme comme seule responsable du désir de l'homme », vision qui contrevient fondamentalement au principe d'égalité entre les hommes et les femmes (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003).

La Commission prétend que le voile est un phénomène récent qui a apparu à la suite d'un mouvement radical politique-religieux dans les années de 1970. Elle écrit que les différences entre ceux qui portent et ne portent pas le voile sont une source de conflit et des divisions. La communauté scolaire des instituteurs et des professeurs n'aime pas les signes religieux, comme le voile ou la croix, parce qu'elle pense que ces signes religieux sont contre la mission d'école publique qui doit être un espace de neutralité. La Commission continue quand elle écrit qu'elle, « entendu les représentants des grandes religions ... et les motifs invoqués sont les suivants : stigmatisation des musulmans, exacerbation du sentiment anti-religieux, image à l'étranger d'une France « liberticide », encouragement à la déscolarisation et développement d'écoles confessionnelles musulmanes » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Elle comprend que ce problème affecte la réputation de France dans le monde.

Tous les opinions qui ont déjà mentionnées sont la raison que la Commission propose un texte de loi sur le sujet de laïcité dans les écoles publiques. Elle écrit,

Dans le respect de la liberté de conscience et du caractère propre des établissements privés sous contrat, sont interdits dans les écoles, collèges et lycées les tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique. Toute sanction est proportionnée et prise après que l'élève a été invité à se conformer à ses obligations (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003).

Il est important de noter que la Commission écrit que les signes religieux interdits sont les signes ostensibles incluant les croix, les voiles, ou les kippas ; elle n'a pas créé la loi avec un préjugé défavorable envers la religion d'Islam.

La Commission ne parle pas seulement des symboles de religion dans les écoles. Elle écrit « qu'il n'est pas admissible que des élèves se soustraient à l'obligation d'assiduité, refusent d'assister à certain cours, d'étudier des auteurs du programme ou d'être interrogés par un professeur de sexe opposé » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Cette recommandation exige la laïcité des étudiants non seulement dans les vêtements, mais aussi dans les actions. Bien que le document ne mentionne pas spécifiquement l'Islam, les exemples que la Commission écrit sont liés directement avec des plaintes du public concernant la religion à l'école. Historiquement, « Muslims have been marked as a lesser people, incapable of improvement and impossible to assimilate to French ways of life... in French eyes, the veil has long been a symbol of the irreducible difference and thus the inassimilability of Islam » (Scott 2007, 45). Le français croit que des étudiants Musulmans baissent les normes des écoles françaises et affaiblissent les principes de la République.

De façon intéressante, il y a beaucoup d'endroits où la Commission pense que la religion est acceptable et que la politique de la laïcité ne peut pas appliquer. La Commission croit que ces lois ne devraient pas s'appliquer aux étudiants à l'université; elle écrit, « l'université doit être ouverte sur le monde. Il n'est donc pas question d'empêcher que les étudiants puissent y exprimer leurs convictions religieuses, politiques, ou philosophiques » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Il n'est pas seulement les universités qui peuvent être un peu libres de la politique de la laïcité mais aussi les hôpitaux. Les patients dans les hôpitaux sont garanties la libre pratique de leur culte ; « le patient doit pouvoir suivre dans la mesure du possible les préceptes de sa religion » selon la Commission (Stasi Commission Rapport

au Président de la République, 2003). En même temps, il existe les actions religieuses dans les hôpitaux qui ne sont pas acceptable selon la Commission. Par exemple, le patient ne peut pas refuser de se faire soigner par un médecin de l'autre sexe.

Dans les prisons, la loi de 1905 est particulièrement protégée et « chaque détenu doit pouvoir profiter d'une assistance spirituelle » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Elle croit qu'il doit être des aumôniers de chaque religion incluant l'Islam. Cette section est importante parce que chaque endroit qui est mentionnée est une institution publique de l'état, comme les écoles, mais il existe une raison de la Commission qui soutient la liberté de l'expression de religion dans autre institutions mais pas le système éducatif. Encore on retourne à l'argument que les écoles enseignent les principes de la République de la France et les écoles sont les seules institutions publiques avec ce travail. Un autre raison est cela dans des prisons et des hôpitaux la vie privée et la vie publique sont inséparables. Les gens vivent dans des prisons et des hôpitaux, les refuser la religion serait contre l'Article 10 dans la Déclaration des Droits de l'Homme et le Citoyen, déjà mentionné.

Bien que le deuxième principe des recommandations soit stricte sur la religion, particulièrement l'Islam, le troisième principe, le respect de la diversité spirituelle, fait des concessions qui montrent que la Commission essaye de promouvoir les principes de la République et une démocratie libérale. Elle écrit que « la France est caractérisée par le pluralisme spirituel et religieux » mais en même temps « les pouvoirs publics doivent en tirer toutes les conséquences pour faciliter l'exercice des différents cultes, sans pour autant remettre en cause la place historique que tiennent la culture et les confessions chrétiennes dans la société » (Stasi Commission Rapport au Président de la République,

2003). Même avant que la Commission discute leurs recommandations sur la façon d'augmenter la pluralité en France, elle reconnaît que le Christianisme a un rôle important dans l'histoire de la France et que cette histoire ne doit pas être changée ou ignorée. Quand la Commission écrit que le Christianisme a un rôle important dans l'histoire française, elle perpétue l'idée qu'une autre religion, particulièrement l'Islam, est étrangère et n'a aucune place dans l'avenir de la France. Cela semble être contre-intuitif au but du Rapport de Stasi, un des principes qui est la promotion de tolérance et la compréhension des religions différents.

Bien que l'éducation de religion soit contre les politiques de laïcité et les lois des Ferry, qui a créé l'interdiction de religion comme une classe à l'école, la Commission croit qu'il est nécessaire qu'il existe l'enseignement du fait religieux à l'école. Elle pense que « une meilleure compréhension mutuelle des différentes cultures et traditions de pensées religieuses est aujourd'hui essentielle » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Elle ne croit pas qu'il doit exister une nouvelle matière à part entière, « mais parie sur le développement d'une approche transversale des phénomènes religieux, au moyen notamment des nouvelles pédagogies interdisciplinaires » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Cette suggestion exemplifie la lutte de la Commission de créer un environnement qui accepte les religions, mais soutient aussi la fondation de la République et sa politique de laïcité. La Commission propose de créer une Ecole nationale d'études islamiques avec les buts de

développer les recherches scientifiques sur les sociétés, la pensée et la culture liées au modèle « islamique » de production des sociétés, offrir un espace d'expression scientifique critique de l'Islam comme religion, tradition de pensée et cultures variées à travers le monde, contribuer à la formation des maîtres appelés à enseigner le fait religieux à tous les niveaux de l'enseignement public, créer un centre de lecture, et finalement mettre en place des structures d'accueil

aux nombreux étudiants francophones qui viennent du Maghreb de l'Afrique et du Proche-Orient (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003).

Encore la Commission comprend l'importance de l'Islam dans la société française et elle ne veut pas diminuer l'importance de la compréhension des religions dans la société française ou l'éducation. En créant une école pour l'étude d'Islam, la Commission et le gouvernement français promouvraient le pluralisme et la tolérance aussi bien que le choix d'étudier l'Islam et le libre arbitre, des caractéristiques importantes dans une démocratie libérale.

Le quatrième principe des conclusions du rapport de Stasi est la considération des fêtes les plus solennelles des religions les plus représentées. Ca c'est un autre exemple d'une politique de la laïcité qui a transcendé les institutions et l'idéologie de France et affectent la culture de France. Cela réitère un des buts de cette thèse que la culture et la religion ne peuvent pas être séparés. La Commission écrit « il n'est pas question de remettre en cause le calendrier conçu principalement autour des fêtes catholiques... mais il convient de prendre en considération que le paysage spirituel française a changé en un siècle » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Elle propose un changement des calendriers des écoles publiques mais aussi les calendriers des entreprises. Elle croit que les élèves ne doivent pas travailler le jour de Kippour et de l'Aïd-el-kébir ; elle écrit « la République marquerait ainsi avec force son respect de la pluralité des options spirituelles et philosophiques et sa volonté que ce respect soit partagé par tous les enfants de France » (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003). Elle propose les mêmes jours fériés dans le monde de l'entreprise.

Au final, la Commission a essayé d'adresser le problème de la laïcité en France en maintenant l'importance d'histoire et la culture françaises. Elle a fondé leurs

recommandations dans les lois de Ferry des années 1880 et la loi du 9 décembre 1905 qui a déclaré la séparation d'église et l'état. Elle a reconnu que la question de la laïcité n'est pas la même maintenant comme c'était alors et ils ont essayé de faire les changements nécessaires. Aujourd'hui, il y a une grande population juive et Musulmane en France, et parce qu'il n'y a pas une population homogène, il est plus difficile de créer une politique de laïcité. La Commission a essayé de plaire la majorité en France et il a fait des concessions dans des sections comme des hôpitaux et des prisons aussi bien que l'école pour l'étude d'Islam. Elle n'a pas voulu ignorer la population Islamique mais elle voulait toujours maintenir les principes de la nation. Le document était démocratique parce qu'il a négocié entre les gens qui croient que la religion et la culture peuvent être séparées et les gens qui ne le croient pas. C'était maintenant le gouvernement qui décide comment utiliser les recommandations.

Les Décisions du Gouvernement Français

Après que la Commission a présenté leur rapport, qui a reconnu les tensions sous-jacentes entre des Musulmans et le gouvernement aussi bien que la légitimité dans les doléances et l'inégalité économique en France, le gouvernement a dû se décider quelle politique il a accepté et comment il la mettrait en application. Le Président Jacques Chirac a pensé qu'il a été nécessaire de prendre une position forte envers le problème de la laïcité française. Il voulait assurer le succès des élections prochaines et il voulait mettre en application sa politique avant le commencement de la nouvelle année scolaire (Kramer 2004, 61). La réponse officielle était immédiate et les jours après le rapport, le Président Chirac a annoncé qu'une loi interdisant les symboles de religion ostentatoires serait introduite rapidement; ce serait la seule recommandation du rapport que le gouvernement

considérée (Judge 2004, 14). On a rapidement passé la législation créant une interdiction de symboles religieux dans les écoles publiques. Le 15 mars 2004 le Président a signé en loi deux phrases de la Commission de Stasi; on connaît cette loi officiellement comme l'Article 141-5-1 du numéro 2004-228 du Code d'Éducation. La loi se lit que, « Dans les écoles, les collèges, et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève » (Kramer 2004, 61). Le gouvernement a essayé de présenter la loi avec une façon non-discriminatoire et neutre et pas seulement pour les Musulmans ; « The President strove to convey a message of Republican inclusiveness by inviting the rector of the Paris Mosque to join the leaders of the other principal faiths in the tradition exchange of New Year greetings at the Elysée » (Judge 2004,14). Initialement, il y avait un sentiment d'une trêve, quelques leaders Musulmans ont demandé aux Musulmans d'obéir à la loi; ce sentiment changerait.

Il y avait plusieurs arguments différents pour la loi. Bien que la loi ne soit pas visée spécifiquement des filles Musulmanes, certaines des raisons ont été directement liées avec les foulards ou les voiles comme les médias les ont appelés. Les rapports des scolaires, y compris les psychanalystes et les philosophes, ont prétendu que le voile est une négation de liberté ou une perte de raison, une aliénation de femmes (Scott 2007, 133). Quelques personnes croient que la loi protège l'individualité des filles qui ne veulent pas porter des foulards, même si cela entraîne qu'une minorité est empêchée faisant ce qu'elles ont choisi.

La loi empêche tous les compromis; elle ne permet pas de bandanas ou de petits foulards parce que, « they are thought to muddy the issue, since they grant the validity of the desire to wear a veil, even if the particular head covering is only a gesture, and incomplete at that » (Scott 2007, 134). Puisque le gouvernement présente la loi comme neutre il ne s'est pas concentré beaucoup sur la question de la libération des filles musulmanes, mais plutôt la promotion de la laïcité en général. Comme le Président Chirac a dit, "I'm not saying to export it, but laïcité is a part of the social contract in France. The state does not put a foot in any belief. It is a very French conception, and we hold to it... Religion is not a subject we impose on French children. The law is because of that" (Kramer 2004, 62). Ces raisons étaient suffisantes convaincre quelques citoyens français mais d'autres ont trouvés la loi raciste, croyant que la loi visé spécifiquement des Musulmans français et c'était ces gens qui se sont rebellés.

En France, il y avait des manifestations de femmes voilées, des manifestations de femmes dévoilées et des débats des médias. Il y avait beaucoup de menaces, menaces de grèves, les menaces de procès contre le gouvernement et les menaces de violence, des représailles des terroristes Islamistes. Encore, malgré la présentation du projet de loi comme une politique neutre, c'est principalement les individus musulmans qui se sont faits entendre leur mécontentement. Il existe beaucoup de personnes qui pensent que « it is a small price to pay for tranquillity » comme Michael Williams, le rabbi de la synagogue la plus vieille en France. (Kramer 2004, 64). Ca c'est la raison que « most French Christians and Jews, while not precisely in favor of laws like that, were quite willing to accept one » (Kramer 2004, 64). Il est important de noter qu'il y a beaucoup

des citoyens qui croient que le problème de négligence sociale et la subversion Islamiste ne peut pas être réparer le problème d'écolières.

Logements Sociaux dans la Ville Extérieure Française

Un des aspects de culture française pour laquelle la Commission de Stasi a offert les recommandations est des logements sociaux, une question qui ne semble pas initialement être affectée par la religion et la politique de laïcité, mais la question est, en quelques façons, la source du problème. La Commission écrit que

Le terme de cité, à l'origine de la citoyenneté, est aujourd'hui devenu l'incarnation de la perte de sens du citoyen: les ghettos existent désormais sur le sol français. La commission prend acte de la création d'une agence nationale chargée de réhabiliter les zones de relégation politique de lutte contre les discriminations urbaines soit une priorité nationale. La future haute autorité indépendante qui sera compétente à l'égard de toutes les formes de discriminations devra modifier les pratiques et faire évoluer les comportements en matière notamment de racisme direct ou indirect et d'intolérance religieuse. Les premières victimes sont les jeunes qui cumulent plusieurs formes de discrimination en raison de leur appartenance ethniques, religieuse ou de leur lieu de domicile (Stasi Commission Rapport au Président de la République, 2003).

Bien que les recommandations pour des logements sociaux peuvent sembler sans rapport avec le sujet de laïcité, l'histoire de logements sociaux et les événements liés au sujet ont fait quelque chose important que la Commission a eu besoin de discuter. La décision de construire les premiers grands ensembles en banlieue parisienne a commence les années 1950 et les années 1960, après la guerre, quand il y avait beaucoup de immigrants pour l'industrie. Pendant la guerre, il y avait beaucoup d'immigres qui sont venus en France pour travailler dans les usines parce que beaucoup d'hommes quittés pour devenir des soldats. Le premier but de la banlieue était un centre urbain basé sur un modèle de productivité avec des usines, des ouvriers et les demandes de modernisation après la guerre (Schroeder 2001, 144). Le contexte contemporain de la banlieue, les années de

2000, est le haut chômage, le vieux logement et les explosions des manifestations de jeunes contre le gouvernement.

Les logements sociaux ou Habitation à Loyer Modéré (HLM) sont un type de logement aidé par le gouvernement. Il y a environ quatre millions de résidences et environ quatorze millions de personnes qui habitent là. Le niveau de vie dans les HLMs et les banlieues est le plus bas dans la nation et les citoyens qui habitent là, sont principalement les gens d'origine Nord-africaine, beaucoup ce qui sont les musulmans. Les villes extérieures qui sont la communauté musulmane est isolée des grandes villes et les autres gens français, créant les divisions qui étaient le raisonnement de la loi du voile. Les divisions dans le logement créent une division dans la culture, qui, comme déjà exposé, crée une division dans la religion. La banlieue a eu le but original de créer le logement pour les immigrés, beaucoup de ce qui étaient Musulmans. Leurs enfants vivent maintenant dans ces logements sociaux et bien qu'ils ne soient pas des étrangers, les divisions existent toujours dans les avis de beaucoup de citoyens français. Cela réaffirme l'idée que des écoles françaises doivent être laïques parce qu'elles sont la seule façon de promouvoir le nationalisme français et l'idéologie française. Le quartier est aussi important que les écoles parce qu'il « socializes these young people in seemingly contradictory ways... while such young people are taught that France is their country, indeed their homeland, this idea becomes a metaphor for hypocrisy when home is an immense, multistory housing project » (Keaton 2006, 59). Comme la politique des écoles publiques, la politique de la France concernant des logements sociaux a une nuance de sentiment antidémocratique.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, beaucoup d'immigrés sont arrivés en France pour aider la production de guerre; ils sont venus prendre la place des hommes qui se battaient dans la guerre. La guerre a causé la grande destruction et a laissé beaucoup d'habitants urbains sans abri ou ils vivent dans des petites, sales bidonvilles. Les premiers résidents d'HLM étaient les familles françaises ouvrières qui croyaient que le logement était un luxe. Souvent un ancien résident, qui est un résident des Courtilières depuis 1958, « What luxury to have a three-bedroom apartment with a toilet and separate shower » seulement pour une famille (Keaton 2006, 59). Les pauvres immigrés dans les bidonvilles regardaient les gens de l'HLM et enviaient leur style de vie.

Les quartiers des HLM sont devenus affectés par désindustrialisation et l'immigration a arrêté, pendant que la France entraient dans les années 1970. Les emplois services ont remplacé des emplois industriels et beaucoup d'usines qui ont eu fourni le travail pour les familles commençaient à fermer définitivement. Les démographiques de la population ont commencé à changer et beaucoup de gens quittaient la banlieue. La population « was largely replaced by underskilled workers, increasingly of African origin or descent » mais maintenant les usines vides sont « a constant reminder to the current residents that jobs were once plentiful in this area, where the unemployment rate is twenty percent, twice the national average » (Keaton 2006, 61). Au cours des années, le déménagement des immigrés s'était développé en un type de ségrégation et les logements sociaux sont maintenant un secteur avec un haut taux de criminalité, des mauvais systèmes d'éducation et sont fréquemment pensés comme un secteur pour les populations le moins désirables. Cela fait le rapprochement entre plusieurs points déjà mentionné. Premièrement la population Musulmane est pensée comme "a lesser people" (Scott 2007,

45). Beaucoup de personnes qui soutiennent la loi contre le foulard utilisent les chiffres de mentionnés ci-dessus de prouver que l'Islam baissent les normes des écoles françaises et affaiblissent les principes de la République. Encore, la culture et la religion ne peuvent pas être séparées dans la lutte pour laïcité.

Les banlieues ont beaucoup de diversité culturelle dans un secteur fortement dense qui était une fois occupé d'étrangers mais ses enfants sont des citoyens français maintenant. Les écoles dans cette région sont souvent mal et considèrent ZEP ou les zones d'éducation prioritaires. C'était dans les ZEP que beaucoup de cas avec des symboles religieux avait lieu dans les écoles. C'est une des raisons principe que la Commission a mentionné les ghettos pendant le rapport. Il y a beaucoup de tensions dans les zones de logements sociaux. Certaines des tensions sont religieuses, certaines sont culturelles et ethniques mais elles sont tous liées. La religion est une partie de culture, ce qui fait a été ignoré par Chirac quand il a voulu ignorer les suggestions de la Commission, par exemple, l'enseignement du fait religieux à l'école et l'école pour les recherches scientifiques sur les sociétés, la pensée et la culture liées au modèle Islamique. La Commission écrit que la citoyenneté est l'origine du terme cité mais il n'existe pas le sens du citoyen dans les banlieues en France parce que les gens des HLM ne peuvent pas porter les symboles religieux, donc il existe beaucoup des cités en France avec les gens qui pensent qu'ils ne sont pas les citoyens. Logements, une question non-religieuse, est maintenant religieuse parce que la culture et la religion ne peuvent pas être divisées. Deux ans plus tard il y aurait un incident en France qui placerait la religion et des logements sociaux sur la sellette.

Les Émeutes de 2005

Les émeutes d'octobre et novembre 2005 ont été présentées des façons différentes, comme la quasi-anarchie dans les rues à la guerre apocalyptique et le point de rupture d'inégalités sociales. Les émeutes et les jeunes « tested and challenged the cherished republican model of color blindness, the notion of a 'French identity', and what it means to belong to French society itself » ; les émeutes ont été le conflit essentiel entre la laïcité et la démocratie libérale française et était la fondation pour la Commission de Stasi (Soumahoro, 42). Il y a les exemples nombreux de violence dans le logement sociaux les vingt ans passés comme la mort d'un beur de vingt-cinq ans en Nanterre en 1995 et les morts de quatre jeunes ont évité la police en 2001 (Soumahoro, 44). Les médias présentaient ces cas comme les étrangers qui enfreignaient la loi. Les immigrés et leurs descendants ont été forcés d'être vus comme séparé des frontières nationales de la France et sont considérés par les médias comme non méritant d'une place dans la République.

Le 27 octobre 2005, directement avant la casse du jeun de Ramadan, une douzaine de jeunes garçons de la Seine-Saint-Denis HLM jouaient football dans un quartier proche. Pendant ils rentraient à la maison à pied pour être à l'heure casser le jeun, un surveillant, prétendant qu'il était inquiet de la sécurité des garçons, a appelé la police et a signalé que les garçons étaient trop proche à un hangar pendant qu'ils marchaient (Soumahoro, 45). La police est arrivée rapidement avec des chiens et des armes à feu et naturellement les garçons ont commencé à fuir de la police. Certains ont essayé de se cacher, certains ont été attrapés et quelques garçons sont arrivés à leurs maisons. Il y avait trois garçons- Bouna Traoré, Zyed Benna, and Muhittin Altun- qui ont décidé de courir au transformateur électrique proche. Malgré les signes d'avertissement les garçons se sont cachés dans un transformateur et juste après 18h12, le voisinage a eu une panne d'électricité

(Soumahoro, 46). Deux garçons sont morts immédiatement. Le troisième garçon pouvait retourner à son quartier et à demander l'aide. Muhittin Altun a vu Siyakha Traore, le frère plus vieux de son ami Bouna, et selon Siyakha un groupe de jeunes, y compris lui et Muhittin, sont allés au transformateur électrique et ont cherché aux garçons (Soumahoro, 47). Le groupe a appelé les services de secours et l'appel des garçons était le seul appel de secours fait; la police n'a pas essayé d'aider les garçons. Quelques heures après l'appel, les pompiers sont arrivées, on a découvert les corps des deux garçons et les morts étaient le résultat de l'électrocution de 3000 + électron volt. L'émeute a commencé dans l'HLM de Seine-Saint-Denis cette soirée et beaucoup de jeunes étaient fâchées à la police pour les morts des garçons. Selon un témoin, c'était un mélange de douleur, de tristesse et de chagrin (Soumahoro, 48). La police a décidé de patrouiller cette nuit et cette décision a créé plus colère par les jeunes et ils se sont finalement battus avec la police.

Initialement, la police était soutenir par le gouvernement et elle a nié qu'elle a poursuivi le groupe de garçons. Les victimes ont été alors caractérisées comme des cambrioleurs qui avaient essayé de fuir la police. Quelques personnes « blamed polygamy and the impossible assimilation of people of 'different' cultural backgrounds and religions » comme la cause de l'incident (Soumahoro, 49). La vérité de la situation est que les gens d'HLM était maltraités par la police pendant beaucoup d'années. Comme un témoin a dit, « les contrôles d'identité sont difficiles... des voitures de police allant à toute vitesse vers vous, étant tenu sous la menace d'une arme... ils utilisent le langage familier, ils font des plaisanteries, ils nous appellent par nos prénoms. C'est très irrespectueux » (Soumahoro, 51). De plus, les médias et le gouvernement ne présentaient pas les garçons ou la situation avec l'exactitude. Ils ont appelé les garçons des noms

incorrects de « Ziad » et « Banou » et ont par erreur confondu leurs origines. Il est important de noter que les médias ont mentionné les origines des victimes parce que « la mention d'origines des gens dans la sphère publique est pas seulement rare, mais contre la loi » (Soumahoro, 53). Nicolas Sarkozy, le Ministre de l'Intérieur, a déclaré que la police ne pourchassait pas physiquement les garçons, il a placé le blâme sur Bouna et Zyed. Jacques Chirac, le Président de France, était un des hommes qui étaient les plus importants dans la politique française, peut-être le plus important, encore son rôle avec l'immigration a été très limité. Il a dit très peu en réponse aux émeutes et les problèmes des banlieues. Ca c'est juste deux années après il a créé la Commission de Stasi avec le but d'analyser l'application de laïcité dans la République. Ce silence dit beaucoup aux citoyens qui vivent dans les banlieues. Il dit qu'il est indifférent et que leurs problèmes sont sans importance à son avis. Il dit aussi qu'il ne s'intéresse pas ce qu'ils subissent et qu'il ne peut pas leur comprendre. Le silence du Président Chirac est un bon exemple de pourquoi les émeutes ont commencé ; les jeunes gens pensent que la violence à grande échelle est la seule façon d'obtenir l'attention des représentants du gouvernement.

Les réactions du gouvernement ont augmenté la colère et le désir de la violence qui était éprouvée par les jeunes de la France. Des heures après les morts des deux garçons, douzaines des jeunes attaquaient les pompiers, la police, les fonctions officielles et plus de vingt voitures ont été brûlées. Le lendemain jour, le nombre avait augmenté à quatre cents jeunes et trois cents agents de police ont été déployés à la banlieue. Bien que des balles aient été déchargées, personne n'a été tué. La réponse aux morts des deux garçons n'était pas seulement violente. Le 29 octobre, cinq cents personnes ont marché en silence pour les honorer; ils portaient les chemises qui disaient « Mort pour Rien »

(Soumahoro, 53). Après deux semaines d'émeutes, neuf mille voitures ont été brûlées, cent trente policiers étaient blessés et plus de cent bâtiments publics ont été brûlés.

C'était maintenant le travail du gouvernement français d'apporter des réponses.

Il y avait deux réformes qui ont été mises en application par le gouvernement dans une tentative de résoudre les problèmes de l'émeute. Les deux ont été menées par le Premier Ministre Dominique de Villepin et les deux ont adressé le problème de discrimination en banlieue. Dominique de Villepin a dit que « Feeling of discrimination : very often, you have people coming from the second generation of immigration, they don't know their country of origin. They don't have the same link with France as their parents who chose to come and work here. So, as Jacques Chirac said there was some kind of a lack of identity » (<http://edition.cnn.com/2005/WORLD/europe/11/29/devillepin.text/>). Il a aussi dit qu'il n'y avait aucune base religieuse ou ethnique aux émeutes de 2005 mais il a continué de dire qu'il y avait la discrimination et que ces jeunes ont mérité une chance égale à l'éducation et l'emploi. L'interview a continué quand Amanpour a demandé « What do you say then to somebody whose name is Mohammed, who knows that even if he has the best grades from the Sorbonne, his resume, his c.v., will be rejected 5 times more often than somebody who's called Francois, that's a fact »

(<http://edition.cnn.com/2005/WORLD/europe/11/29/devillepin.text/>) Cette question vise l'inégalité de la nation.

Le taux de chômage de la jeune génération est presque double le taux national et le gouvernement croit que c'était le chômage et le temps libre qui a permis aux émeutes d'augmenter. Cette idée est la raison qu'il a passée le « contrat première embauche » ou CPE, qui a fait plus facile pour des employeurs renvoyer des salariés sans devoir fournir

la preuve (Soumahoro, 53). Avant cette loi, qu'il n'y ait une période d'essai de deux années, pendant que l'employeur n'ait pas pu renvoyer des salariés sans preuve, un fait que le gouvernement croyait empêcher des sociétés d'engager des jeunes parce qu'ils devaient fournir la preuve qui était un désagrément. Le gouvernement a essayé de fournir flexibilité et des réductions d'impôt pour améliorer la situation (The Washington Post, The World in Brief, 2006). Il y avait beaucoup de critiques de cette proposition qui prétendait que la loi offre moins de sécurité de l'emploi pour des ouvriers plus jeunes et qu'il s'agit des pratiques de travail de France. Il y avait beaucoup de grèves et des manifestations après cette loi et la popularité du Premier ministre a plongé. La loi a été abrogée le 21 avril 2006.

On a passé une deuxième loi pour l'égalité des chances dans l'éducation et le logement. Certains des changements qui étaient inclus étaient la création de classes préparatoires dans les zones d'éducation prioritaires, la création d'une Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances, le renforcement des pouvoirs de la Haute Autorité de Lutte Contre les Discriminations et pour l'Égalité, et l'instauration d'un « contrat de responsabilité parentale » en vertu duquel le président du conseil général peut sanctionner les parents d'un enfant sujet à l'absentéisme et qui porte des troubles au fonctionnement de l'établissement dans lequel il est scolarisé. Ces deux lois sont intéressantes parce qu'elles illustrent que le gouvernement français croit que le banlieusard et l'étudiant sont deux identités séparées qui sont incompatibles. Encore on retourne à l'idée que la culture et la religion sont incompatibles selon le gouvernement mais si un étudiant et la banlieue sont liés et l'étudiant et la religion sont liés, donc la banlieue et la religion doivent être liées. C'est la diversité de la banlieue qui est blâmée

pour les problèmes de chômage et des problèmes éducatifs; il y a la discrimination environnant ces citoyens.

Les Conclusions

Après l'analyse de l'histoire de laïcité dans les écoles françaises, de la Commission de Stasi et des problèmes du logement sociaux, on peut conclure qu'il y a beaucoup de problèmes existe en France et ses fondations démocratiques. Bien que la politique de laïcité ait officiellement été limitée dans les écoles publiques, il peut être exposé que le problème de laïcité avait dispersé à tous les aspects de société, même ceux qui ne sont pas naturellement pensés comme religieuses. L'idée que « liberal democracy is viable only against the background of a single nation, understood in linguistic-cultural terms, has gained a conspicuous respectability recently » (Abizadeh 2002, 495). Bien qu'il puisse discuter qu'une démocratie libérale dépend d'une culture commune et ne peut pas survivre avec la diversité, c'est une certitude qu'une démocratie libérale promet des droits individuels et un droit principe est l'égalité des citoyens. Il y a beaucoup de scolaires qui réfutent l'idée de culture commune ; « To think that shared identities and hence social integration require other sorts of shared beliefs ignores the fact that the coordination of social action does not require all actors to have the same interpretation of the actions in question » (Abizadeh 2002, 500). Le gouvernement français a adopté cet argument, prétendant qu'il a voulu promouvoir le nationalisme français et des principes français dans les écoles, une idée qui n'était pas favorable à l'individualité.

Une autre justification pour la politique de laïcité est que le gouvernement français croit que la culture et la religion peuvent être séparées. Comme est mentionné partout la thèse, ce n'est pas vrai. L'importance de laïcité dans les discriminations qui

existent dans la politique sociale et urbaine est démontré dans la Commission de Stasi et la recommandation d'une agence nationale chargée de réhabiliter les ZEPs. La Commission reconnaît aussi que le Christianisme a un rôle important dans l'histoire de la France et que cette histoire ne doit pas être changée ou ignorée. Quand la Commission écrit que le Christianisme a un rôle important dans l'histoire française, elle perpétue l'idée qu'il y a un rôle de la religion dans la culture d'un pays. Un autre exemple est le quatrième principe des conclusions du rapport de Stasi qui est la considération des fêtes les plus solennelles des religions les plus représentées. C'est un autre exemple d'une politique de laïcité qui a transcendé les institutions et l'idéologie de France et affectent la culture de France. Finalement, dans les HLMs, le déménagement des immigrés s'était développé en un type de ségrégation et les logements sociaux sont maintenant un secteur avec un haut taux de criminalité, des mauvais systèmes d'éducation et sont fréquemment pensés comme un secteur pour les populations les moins désirables. Cela fait le rapprochement entre plusieurs points déjà mentionnés. Premièrement la population Musulmane est pensée comme "a lesser people" (Scott 2007, 45). Beaucoup de personnes qui soutiennent la loi contre le foulard utilisent les chiffres mentionnés ci-dessus de prouver que l'Islam baisse les normes des écoles françaises et affaiblit les principes de la République. Encore, la culture et la religion ne peuvent pas être séparées dans la lutte pour laïcité.

Laïcité n'est pas un problème aux écoles publiques uniquement ; il affecte d'autres aspects sociaux. La Commission de Stasi est l'exemple de cette idée. Partout le rapport, la Commission discute laïcité des hôpitaux et des prisons mais aussi le rôle de la religion des jours de fêtes et dans la communauté scolaire, aux universités. Elle parle aussi de la religion et laïcité dans les logements sociaux. Elle a discuté des croyances

religieuses et des actions et elle a voulu promouvoir plus de pluralité et compréhension. L'importance du point est démontrée par les émeutes de 2005. Si la religion affecte tous les aspects différents de société et il n'existe pas une compréhension de toutes les religions, donc les actions des gens auront une connotation religieuse.

Toutes les démocraties libérales protègent des droits individuels incluant l'égalité, comme a été écrit au début de cette thèse. Avec la loi contre les symboles religieux dans les écoles publiques, le gouvernement ne permet pas aux citoyens le choix porter des symboles religieux donc leur droit individuel est violé. Le gouvernement croit qu'il protège les droits d'enfants, qui il croit sont forcé de porter ces symboles, particulièrement le foulard. Il y a eu des exemples susmentionnés qui ne sont pas d'accord avec cette idée. Un exemple est Alma et Lila Levy, dont les parents étaient juifs et catholiques. Elles ont voulu porter le foulard du libre arbitre. La loi 2004 les a refusés de ce choix. La loi a refusé non seulement les enfants un choix, mais elle a refusé les enfants une éducation. Les filles ont été expulsées parce qu'elles ont refusé d'enlever les foulards. La négation d'éducation crée une inégalité parmi les citoyens qui est contre les principes principaux d'une démocratie libérale, qui est l'égalité des citoyens et la protection des droits individuelles.

Finalement, c'est impossible pour un état d'être entièrement laïque et entièrement démocratique. Laïcité implique que les citoyens sont dispose à renoncer des certains droits pour leur pays encore la liaison entre la religion et la culture signifie que le gouvernement demande aux citoyens de pas seulement renoncer les droits, mais renoncer leurs origines. La Commission de Stasi était un document démocratique. Elle a essayé de créer un compromis entre de la laïcité et des principes démocratiques. Elle a reconnu

l'importance de religion dans la culture et elle a voulu intégrer les religions de la France dans la culture française, avec des vacances et les changements de l'éducation. C'est l'Administration française qui a voulu violer des principes démocratiques. Quand le gouvernement a décidé créer seulement l'interdiction de symboles religieux, il a créé une situation où la nation est devenue divisée, avec un segment de la population ayant un avantage sur l'autre. Cet avantage n'existe pas seulement dans les écoles, mais dans d'autres secteurs, comme l'inégalité de logement sociaux en France. La promotion de la politique de la laïcité signifie la promotion d'inégalité qui est l'opposé d'une démocratie libérale. Les tensions en France sont plusieurs et à moins que la France commence pratiquer les principes d'une démocratie libérale plus que la politique de la laïcité, le gouvernement ne sera pas paisible ou efficace.

Bibliographie

Abizadeh, Arash. "Does Liberal Democracy Presuppose a Cultural Nation?." American Political Science Review. 96.3 (September 2002): 495-509. JSTOR. Union College. Schenectady, NY. 4 Feb. 2009 <<http://www.jstor.org>>.

Gunn, T. Jeremy. "Religious Freedom and Laicite." Brigham Young University Law Review 2.419 (Summer 2004): 453-479. PROQuest. Union College. Schenectady, NY. 30 Jan. 2009 .

Judge, Harry. "The Muslim Headscarf and French School." American Journal of Education (November 2004): 5-16. JSTOR. Union College. Schenectady, NY. 1 Feb. 2009 <<http://www.jstor.org>>.

Keaton, Trica D. Muslim Girls and the Other France. Bloomington, IN: Indiana University Press, 2006.

Kramer, Jane. "Taking the Veil." The New Yorker 22 Nov. 2004: 59-71.

Schmidt, Manfred G. "Political Performance and Types of Democracy: Findings from a Comparative Study." European Journal of Political Research. 41 (2002): 147-163. JSTOR. Union College. Schenectady, NY. 5 Feb. 2009 <<http://www.jstor.org>>.

Schmitter, Philippe C., and Terry Lynn Karl. "What Democracy... And Is Not." Journal of Democracy. 2.3 (Summer 1991): 75-88. Project Muse. Union College. Schenectady, NY. 5 Feb. 2009 .

Schroeder, Erin. "A Multicultural Conversation: La Haine, Rai, and Menace II Society." Camera Obscura 16.1 (2001): 143-179.

Scott, Joan Wallach. The Politics of the Veil. Princeton, NJ: Princeton University Press, 2007.

Soumahoro, Maboula. "On the Test of the French Republic as Taken (and Failed)." Transition Jan. 2008: 42-66. Project Muse. Schenectady, NY. Union College. 14 Feb. 2009 <<http://muse.jhu.edu/journals>>.

de Villepin, Dominique. "Interview with Christiane Amanpour." 2005, Nov. 29. De Villepin Interview: Full Text. CNN. 11 Feb. 2009 <<http://edition.cnn.com/2005/WORLD/europe/11/29/devillepin.text/>>.

Willaime, Jean-Paul. "The Cultural Turn in the Sociology of Religion in France." Sociology of Religion 65.4 (Winter 2004): 373-389. JSTOR. Union College. Schenectady, NY. 11 Jan. 2009 <<http://www.jstor.org>>.

Williams, Kevin. "Religious Worldviews and the Common School: The French Dilemma." Journal of Philosophy 41.4 (2007): 675- 689.

"La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen." L'Education des Droits de L'homme en Français. AIDH.org. 4 Feb. 2009 <http://www.aidh.org/Biblio/Text_fondat/FR_02.htm>.

"N. 346.893." Avis rendus par l'assemblee generale du Conseil d'Etat. Conseil d'Etat de France. 12 Feb. 2009 <<http://www.conseil-etat.fr/avisag/346893.pdf>>.

"Rapport au President de la Republique." Commission de Reflexion sur l'application du principe de laicite dans la republique. 12 Feb. 2009 <<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/034000725/0000.pdf>>.

"World in Brief." Washington Post [Washington, DC] 12 Mar. 2006. 10 Feb. 2009 <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2006/03/12/AR2006031201247_2.html>.